

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT

Le maire de la commune de TOSSIAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 constatant l'élection de Madame Magali PERNELET, en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Magali PERNELET, 4ème adjoint au maire,

### ARRETE :

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Magali PERNELET 4<sup>ème</sup> adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances : suivi de l'ensemble des opérations financières de la commune, signature des mandats, des titres, et prises de décisions concernant les opérations financières et budgétaires de la commune. Elaboration du Budget
- Vie associative : Organisation du forum – organisation du calendrier des manifestations des associations - relations avec les associations
- CCAS

**Article 2 :** Cette délégation entraîne délégation de signature dans les domaines suivants :

- Finances : signature de devis, de titres et de mandats, de prêts et de tout documents permettant l'exécution budgétaire de la commune.
- Vie associative : signature de courriers et de tout document nécessaire à la gestion de ce domaine par la commune
- CCAS : signature de courriers et de tout document nécessaire à la gestion de ce domaine par la commune

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à M. le Préfet de l'Ain.

Ampliation sera adressé à l'intéressée ainsi qu'à Monsieur le trésorier municipal.

Fait à TOSSIAT le 3 avril 2026

Le Maire,



L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le ..... Signature de l'élu :

OU Notifié le .....

(date de l'envoi de l'arrêté à l'élu par courrier recommandé avec AR).

Accusé de réception en préfecture  
001-210104220-20260321-ARRH2026-04-013-AI  
Date de réception préfecture : 13/04/2026